RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

wedi® Panneau de construction

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Article: plaque de support
Ménages privés, application professionnelle.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: wedi GmbH
Rue/B.P.: Hollefeldstraße 51
Place, Lieu: 48282 Emsdetten
Allemagne
WWW: www.wedi.de
E-mail: info@wedi.de
Téléphone: +49 (0)2572 / 156-0
Télécopie: +49 (0)2572 / 156-3240

Service responsable de l´information:
Téléphone: +49 (0)2572 / 156-240
E-mail: TechSystem@wedi.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,
Téléphone: +33 388 373737

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Produit non soumis à la classification et au marquage de risque.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

néant

2.3 Autres dangers

La manipulation ou le traitement de ce matériau peut dégager de la poussière et provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

L'usinage peut engendrer: libération de dioxyde de silice (silice cristalline alvéolaire)

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Article, à base de polystyrène

Le produit ne contient pas de substances en quantités devant être indiquées dans cette section conformément à la loi applicable. Les ingrédients sont alliés au produit.

Indications complémentaires:

Contient dioxyde de silice: Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

L'usinage peut engendrer: libération de dioxyde de silice (silice cristalline alvéolaire)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas de traitement mécanique: formation de poussières et verre-fibres

En cas d'inhalation: Poussières et verre-fibres: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Poussières et verre-fibres:
Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon.
Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.
Éviter le frottement. Par le frottement, les particules risquent de pénétrer plus profondément dans la peau.

Contact avec les yeux: Poussières et verre-fibres:
Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: Poussières et verre-fibres:
Rincer la bouche abondamment à l'eau.
Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La manipulation ou le traitement de ce matériau peut dégager de la poussière et provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d´extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.
Il peut se dégager par ailleurs: Fumée, oxydes d'azote (NOx), composés halogéniques, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de dégagement de poussière:
Veiller à un apport d'air frais. Ne pas respirer les poussières.
Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Éviter la formation de poussière. Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.
Éviter la formation de poussière.
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Eloigner de surfaces chaudes, d'étincelles et de flammes nues.

En cas de traitement mécanique: Pour l'usinage par enlèvement de copeaux une ventilation par aspiration à la source est recommandée.
Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié.

Protection contre l´incendie et les explosions:

lors d'un traitement mécanique sec, il ne faut pas exclure le risque de formation d'un mélange explosif poussière-air.
pour éviter une explosion de poussière, il faudrait éviter un amas de poussière.

Comportement au feu conforme EN 13501: E
Matériaux de construction normalement inflammables
Éviter toute flamme nue. Conserver à l'écart de la chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Assurer une aération suffisante.
Protéger des radiations solaires directes.
Protéger de l'humidité.
le produit doit toujours être stocké à l'horizontale.

Conseils pour le stockage en commun:

Éviter le contact avec:
Agents oxydants, aldéhydes, amines, ester, solvants organiques, Combustible (liquide).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
	wedi® Panneau de construction	France: VME	3,5 mg/m³ (Valeur limite de poussière, fraction respirable)
		France: VME	7 mg/m³ (Valeur limite de poussière, fraction inhalable)
14808-60-7	Dioxyde de silice (Quartz (SiO2))	Europe: BOELV: TWA	0,1 mg/m³ (silice cristalline alvéolaire)
		France: VME	0,1 mg/m³ (fraction respirable)

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une aération suffisante.
En cas de traitement mécanique: Pour l'usinage par enlèvement de copeaux une ventilation par aspiration à la source est recommandée.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:

En cas de traitement mécanique:
Masque antipoussière, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143.
En cas de dégagement de poussières et de vapeurs:
Porter un demi-masque à filtre combiné pour vapeurs et particules organiques.

Protection des mains: Gants de protection contre les risques mécaniques conforme EN 388.

Protection oculaire: En cas de traitement mécanique:
Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle: En cas de traitement mécanique:
Porter des vêtements de travail fermés.

Mesures générales de protection et d´hygiène:

Éviter la formation de poussière.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Poussières et verre-fibres:
Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter le frottement. Par le frottement, les particules risquent de pénétrer plus profondément dans la peau.
A l'aide d'un aspirateur, retirer les fibres des vêtements de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	solide
Couleur:	Base: bleu Haut/dessous: gris
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d´inflammabilité:	Non applicable
La température de décomposition:	Décomposition thermique (polystyrène): > 300 °C Température maximum d'emploi (température de thermoformage): 79,5 °C
pH:	Non applicable
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.
Polystyrène-Mousse: combustible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes.
Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Éviter le contact avec:
Agents oxydants, aldéhydes, amines, ester, solvants organiques, Combustible (liquide).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.
En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux: Hydrocarbures aromatiques, aldéhydes, composés halogéniques, styrène, éthylbenzène

L'usinage peut engendrer: libération de dioxyde de silice (silice cristalline alvéolaire)

Décomposition thermique: Décomposition thermique (polystyrène): > 300 °C
Température maximum d'emploi (température de thermoformage): 79,5 °C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Manque de données.
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancérogénicité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

En cas de traitement mécanique: formation de poussières et verre-fibres.
Poussières et verre-fibres: Un contact avec la peau et les yeux ou une inhalation peut provoquer des irritations.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Le produit n'est pas biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 17 09 04 = Déchets mélangés de construction et de démolition

Recommandation: Incinération avec autorisation des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: Réutilisation possible sans traitement.
En cas d'impossibilite de recyclage, éliminer le matériau en respectant les réglementations administratives locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1.4: Numéro d'appel d'urgence

Créée: 27/1/2010

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l´information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
TSCA: Loi sur le contrôle des substances toxiques
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.